MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

ARCHIVES NATIONALES

Missak Manouchian

> 1933-1940. D'une demande de naturalisation à l'autre

Rescapé du génocide arménien, Missak Manouchian arrive en France en 1924. Il exerce plusieurs métiers à La Seyne-sur-Mer puis dans la région parisienne. Féru de poésie et de littérature, son attachement aux valeurs de la France des Droits de l'Homme le conduit à demander en 1933 sa naturalisation, en vain.

Au cours des années 1930, Missak Manouchian adhère au Parti communiste et s'engage dans le Comité d'aide à l'Arménie (HOK) dans lequel milite également sa compagne, Mélinée Assadourian. Il est de 1935 à 1937 rédacteur en chef de la revue *Zangou*, hebdomadaire du HOK en langue arménienne et intègre la Main-d'œuvre immigrée (MOI) en 1936.
Missak Manouchian est appelé sous les drapeaux en 1939 et affecté dans la 4e compagnie d'instruction à Colpo, en Bretagne, d'où il formule en janvier 1940 une deuxième demande de naturalisation.

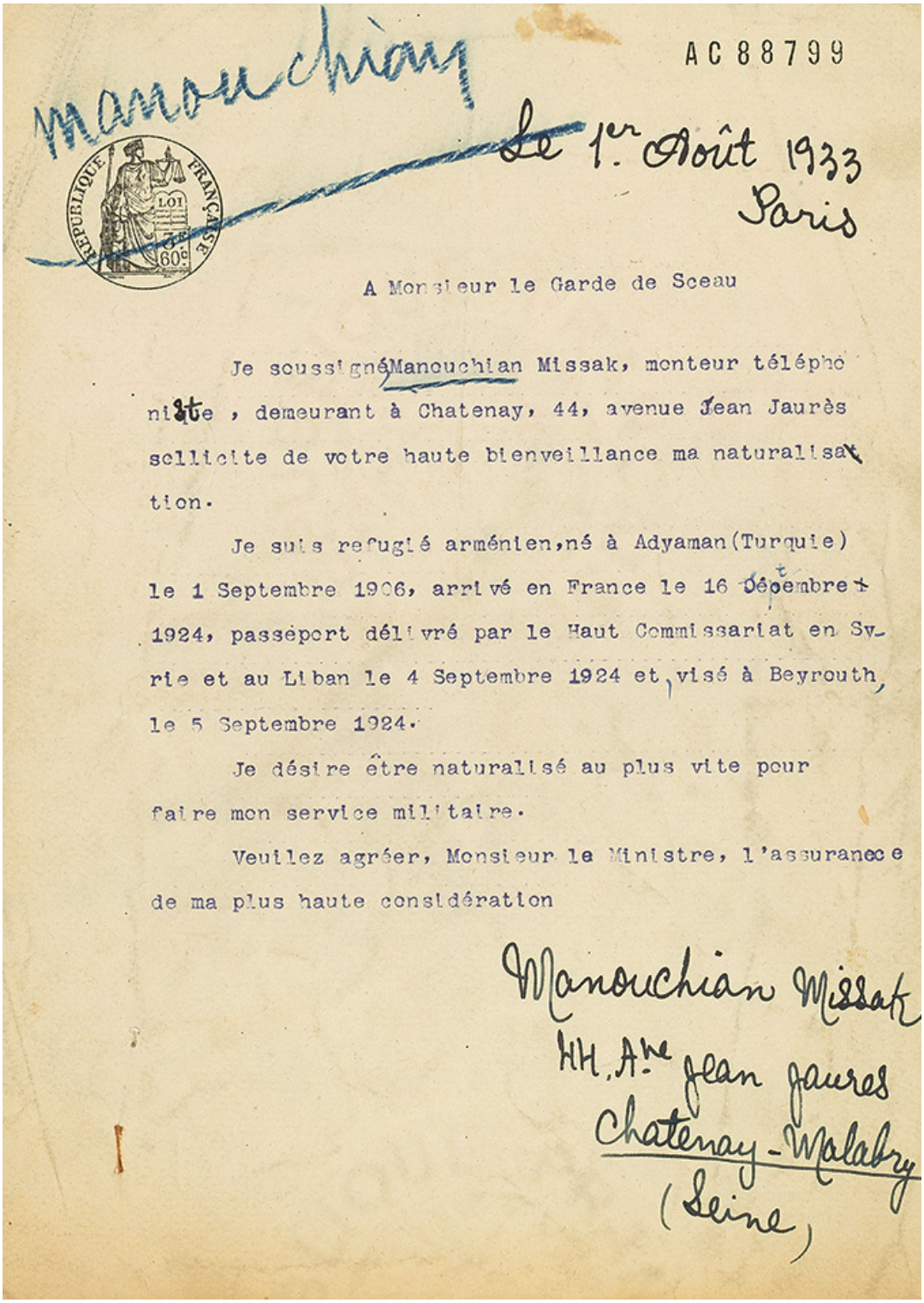

AC 88799

Manouchian

le 1er Août 1933

Paris

A Monsieur le Garde de Sceau

Je soussigné Manouchian Missak, monteur téléphoniste, demeurant à Chatenay, 44, avenue Jean Jaurès sollicite de votre haute bienveillance ma naturalisation.

Je suis refugié arménien, né à Adyaman (Turquie) le 1 Septembre 1906, arrivé en France le 16 Décembre 1924, passeport délivré par le Haut Commissariat en Syrie et au Liban le 4 Septembre 1924 et visé à Beyrouth, le 5 Septembre 1924.

Je désire être naturalisé au plus vite pour faire mon service militaire.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma plus haute considération

Manouchian Missak

HH. Ave Jean Jaures

Chatenay-Malabry

(Seine)

Rescapé du génocide et aspirant français

C'est en 1933 que Missak Manouchian, réfugié apatride, rescapé du génocide arménien de 1915, rédige sa première demande de naturalisation française et qu'il constitue à cet effet un dossier enregistré le 8 décembre 1934 et instruit par le bureau du Sceau du ministère de la Justice.

Demande de naturalisation de Missak Manouchian, août 1933.

Archives nationales de France,19770884/298, dossier 39746 X 34

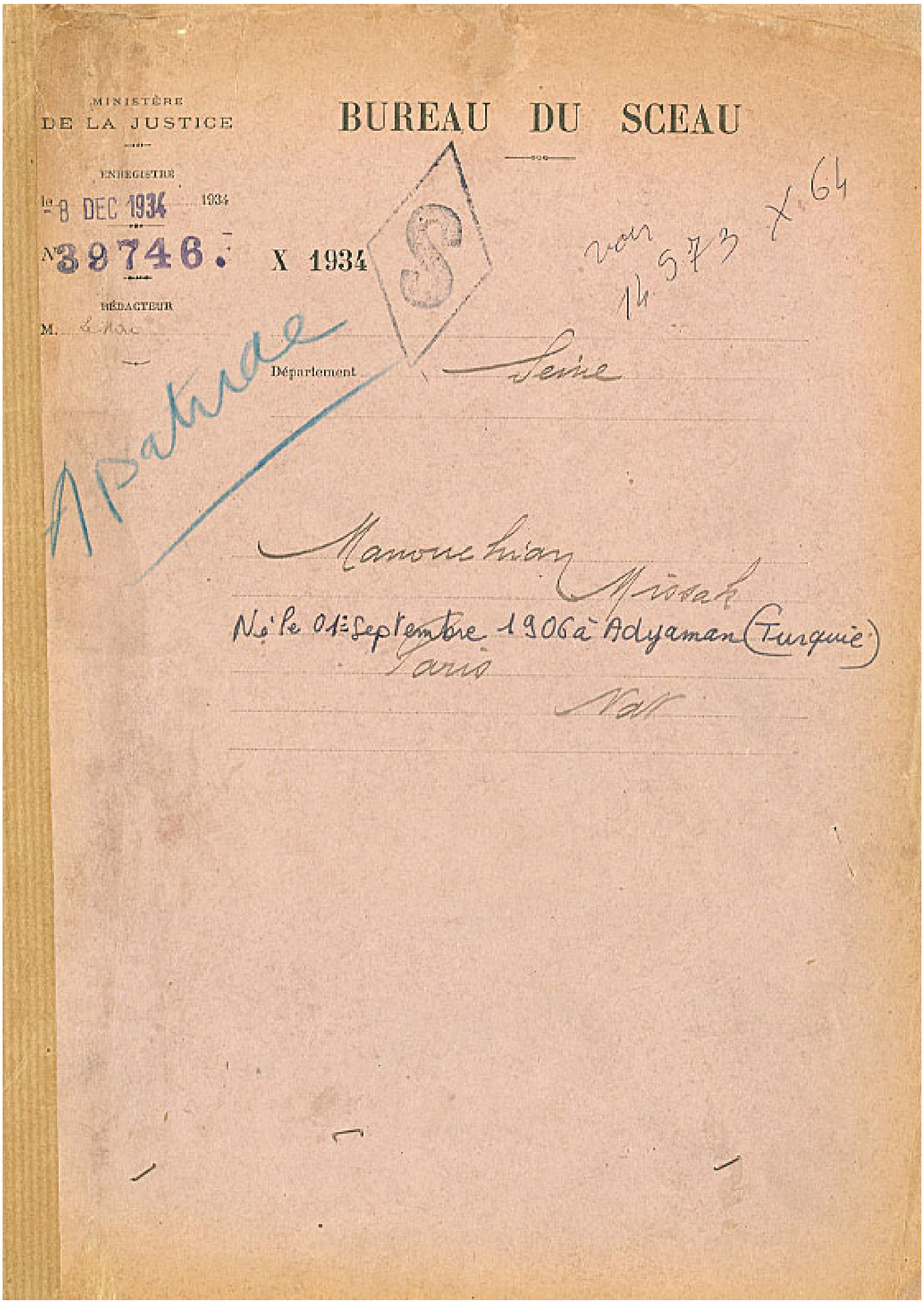

MINISTÈRE
DE LA JUSTICE

ENREGISTRÉ
le 8 DEC 1934 1934

N° 39746. X 1934

RÉDACTEUR
M.

BUREAU DU SCEAU

voir 14573 X 64

Apatride

Département Seine

Manouchian Missak

Né le 01 Septembre 1906 à Adyaman (Turquie)

Paris

Chemise du dossier de demande de naturalisation de Missak Manouchian.

Archives nationales de France, 19770884/298, dossier 39746 X 34

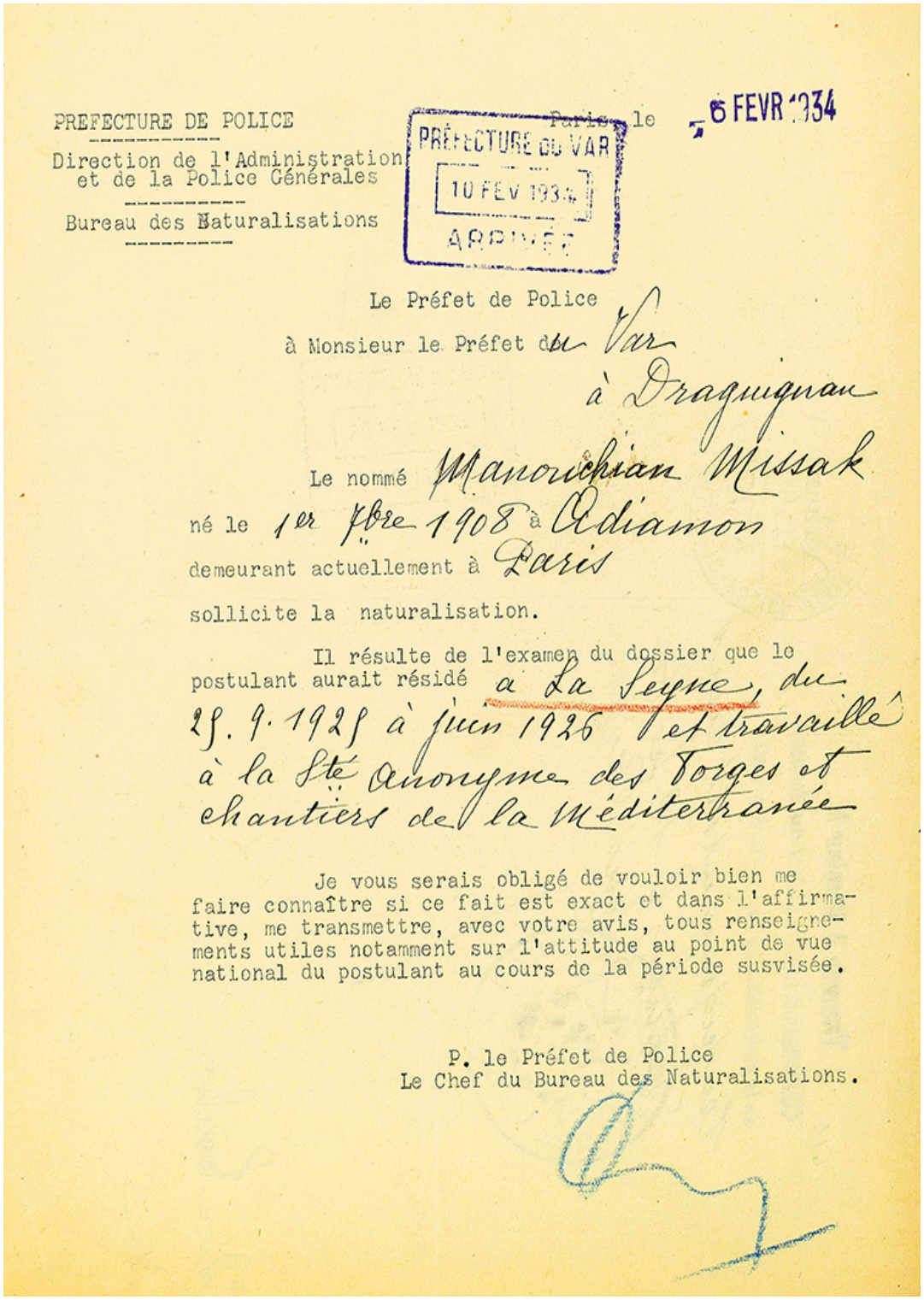

PREFECTURE DE POLICE
Direction de l'Administration et de la Police Générales
Bureau des Naturalisations

Paris, le 6 FEVR 1934

PRÉFECTURE DU VAR
10 FEV 1934
ARRIVÉE

Le Préfet de Police

à Monsieur le Préfet du Var

à Draguignan

Le nommé Manouchian Missak

né le 1er Fbre 1908 à Adiamon

demeurant actuellement à Paris

sollicite la naturalisation.

Il résulte de l'examen du dossier que le postulant aurait résidé à La Seyne, du 28. 9. 1928 à juin 1926 et travaillé à la Sté Anonyme des Forges et chantiers de la Méditerranée

Je vous serais obligé de vouloir bien me faire connaître si ce fait est exact et dans l'affirmative, me transmettre, avec votre avis, tous renseignements utiles notamment sur l'attitude au point de vue national du postulant au cours de la période susvisée.

P. le Préfet de Police
Le Chef du Bureau des Naturalisations.

Avis du préfet de police au préfet du Var concernant la demande de naturalisation de Missak Manouchian, 6 février 1934.

Archives nationales de France, 19770884/298, dossier 39746 X 34

C’est neuf ans plus tôt, très exactement le 16 septembre 1924, que Missak foule pour la première fois le sol français, à La Seyne-sur-Mer, débarqué d’un bateau en provenance du Liban.

Il rejoint alors son grand frère, Garabed, installé en France depuis un an déjà. Né en 1906 dans la ville ottomane d’Adamyan au sein d’une famille de paysans arméniens catholiques, dernier d’une fratrie de quatre enfants, Missak a neuf ans en 1915, au début du génocide, lorsque son père Kevork meurt, les armes à la main, victime de la féroce répression turque qui s’abat sur la communauté arménienne. Malade et affaiblie par la famine qui sévit, sa mère meurt peu de temps après.

Orphelins, Missak et Garabed sont d’abord recueillis par une famille de paysans kurdes qui les abrite jusqu’à la fin de la guerre. Les frères Manouchian sont ensuite pris en charge par la communauté arménienne et placés tous deux dans un orphelinat à Djounieh, au Liban, celui-ci étant passé sous contrôle français depuis 1918.

Missak y suivra une formation de menuisier et sera initié aux lettres arméniennes et françaises. Plutôt solitaire et introverti, il se passionne pour la lecture et l’écriture et rédige ses premiers poèmes à l’âge de douze ans.

Comme beaucoup d’étrangers dans les années 30 (près de trois millions de travailleurs immigrés rejoignent la France à cette époque), admirateurs de la France de la Révolution et des Droits de l’homme, fuyant la misère et la répression, Missak et son frère choisissent ce pays comme terre d’adoption.

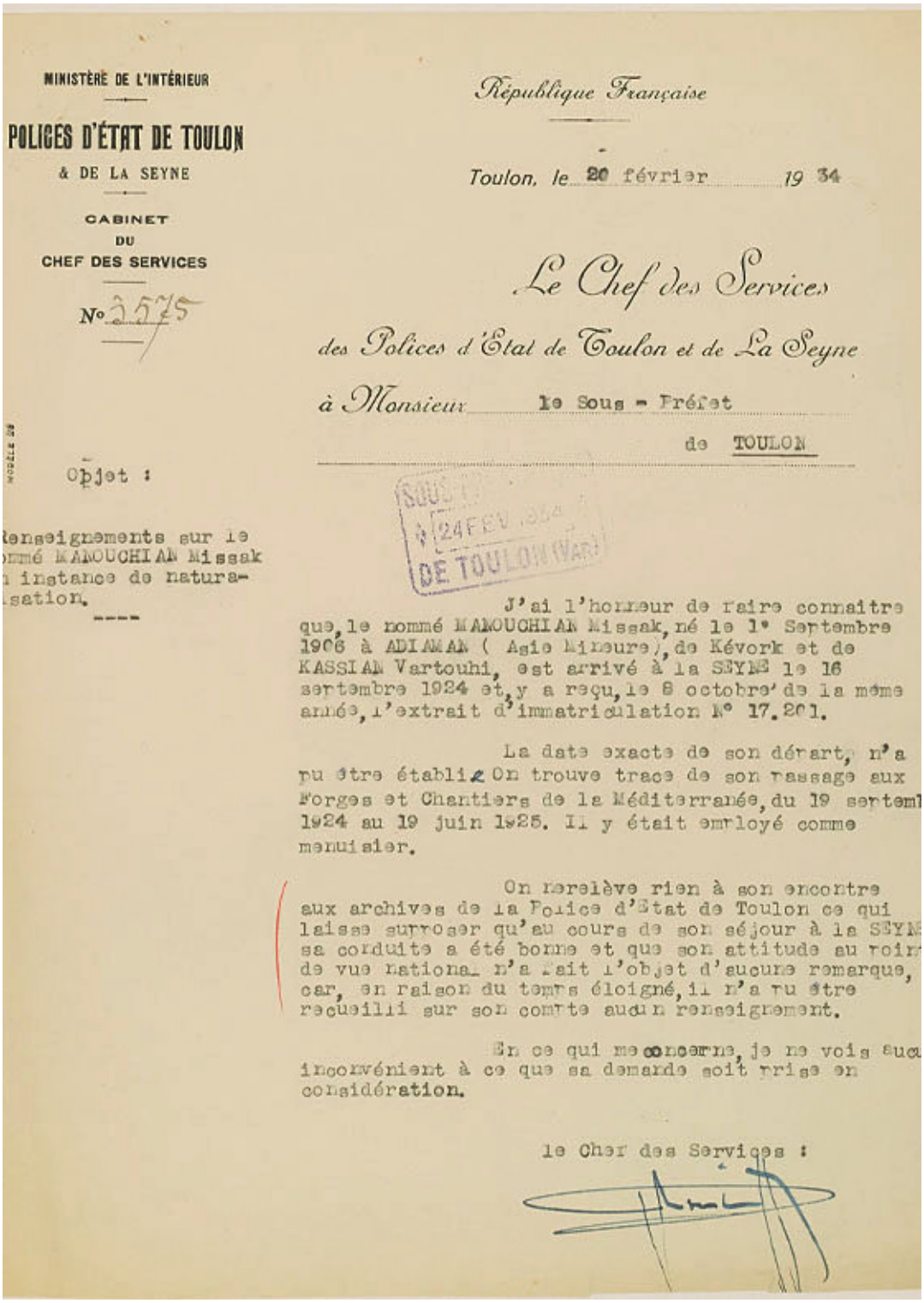

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

POLICES D'ÉTAT DE TOULON

& DE LA SEYNE

CABINET
DU
CHEF DES SERVICES

N° 2575

Objet :

Renseignements sur le
nommé MAMOUCHIAN Missak
en instance de natura-
lisation.

République Française

Toulon, le 20 février 19 34

Le Chef des Services

des Polices d'État de Toulon et de La Seyne

à Monsieur le Sous - Préfet

de TOULON

SOUS-PRÉFECTURE
24 FEV 1934
DE TOULON (VAR)

J'ai l'honneur de faire connaître que, le nommé MAMOUCHIAN Missak, né le 1° Septembre 1906 à ADIAMAN (Asie Mineure), de Kévork et de KASSIAN Vartouhi, est arrivé à la SEYNE le 16 septembre 1924 et y a reçu, le 8 octobre de la même année, l'extrait d'immatriculation N° 17.201.

La date exacte de son départ, n'a pu être établie. On trouve trace de son passage aux Forges et Chantiers de la Méditerranée, du 19 septembre 1924 au 19 juin 1925. Il y était employé comme menuisier.

On ne relève rien à son encontre aux archives de la Police d'Etat de Toulon ce qui laisse supposer qu'au cours de son séjour à la SEYNE sa conduite a été bonne et que son attitude au point de vue national n'a fait l'objet d'aucune remarque, car, en raison du temps éloigné, il n'a pu être recueilli sur son compte aucun renseignement.

En ce qui me concerne, je ne vois aucun inconvénient à ce que sa demande soit prise en considération.

le Chef des Services :

Renseignements transmis par la police d'État de Toulon, février 1934.

Archives nationales de France,19770884/298, dossier 39746 X 34

Les documents produits par Missak Manouchian pour constituer sa première demande de naturalisation attestent qu'il aurait résidé à la Seyne jusqu'en 1926 et aurait été employé comme menuisier aux Forges et chantiers de la Méditerranée du 19 septembre 1924 au 19 juin 1925.

Les deux frères décident ensuite de gagner la capitale et s'installent à Paris où Missak trouve un emploi de tourneur aux Usines Citroën qui leur assure à tous deux un revenu, Garabed, atteint de tuberculose, étant tombé gravement malade.

En 1927 Garabed s'éteint, laissant Missak à nouveau seul, et complètement anéanti par le chagrin.
Licencié au moment de la Grande Dépression, Missak se retrouve au chômage et tente comme il peut de gagner de quoi subvenir à ses besoins en multipliant les emplois : tour à tour manœuvre, monteur-téléphoniste, menuisier et tourneur.

Sportif et athlétique, il complète ses revenus en posant pour ses amis, les peintres Krikor Bédikian et Jean Carzou (Karnik Zouloumian).

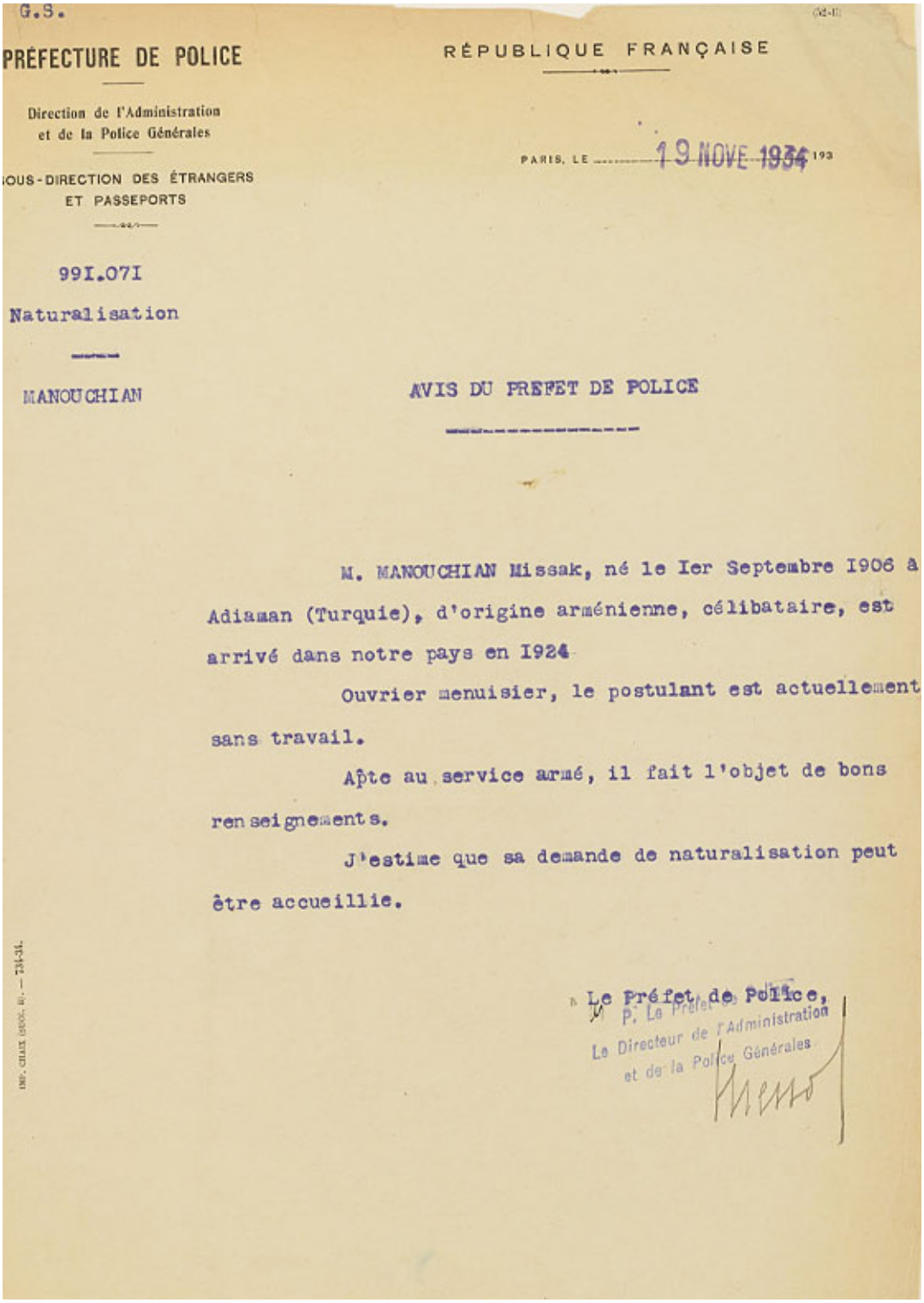

G.S.

PRÉFECTURE DE POLICE

Direction de l'Administration
et de la Police Générales

SOUS-DIRECTION DES ÉTRANGERS
ET PASSEPORTS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PARIS, LE 19 NOVE 1934 193

99I.07I

Naturalisation

MANOUCHIAN

AVIS DU PREFET DE POLICE

M. MANOUCHIAN Missak, né le Ier Septembre I906 à Adiaman (Turquie), d'origine arménienne, célibataire, est arrivé dans notre pays en I924

Ouvrier menuisier, le postulant est actuellement sans travail.

Apte au service armé, il fait l'objet de bons renseignements.

J'estime que sa demande de naturalisation peut être accueillie.

Le Préfet de Police,
P. Le Préfet de Police
Le Directeur de l'Administration
et de la Police Générales

Avis du préfet de police concernant la demande de naturalisation de Missak Manouchian, novembre 1934.

Archives nationales de France, 19770884/298, dossier 39746 X 34

Poésie et engagement

Féru de littérature, amoureux, entre autres, des écrits de Romain Rolland, Manouchian continue de s'adonner à l'écriture de nouveaux poèmes et s'inscrit à la Sorbonne en auditeur libre pour y suivre des cours de littérature, de philosophie, d'économie politique et d'histoire.

Il fréquente aussi les « universités ouvrières » de la CGT ainsi que la Bibliothèque Sainte Geneviève, à deux pas de son adresse d'alors du 2 rue des Fossés-Saint-Jacques où il réside entre avril 1929 et décembre 1931.

C'est à cette époque qu'il fonde, avec son ami Séma (Kégham Atmadjian), sympathisant communiste comme lui, une revue littéraire arménienne intitulée *Tchank* (effort) dans laquelle ils publient des articles sur la littérature française et la littérature arménienne, des traductions en arménien de Baudelaire, Verlaine et Rimbaud.

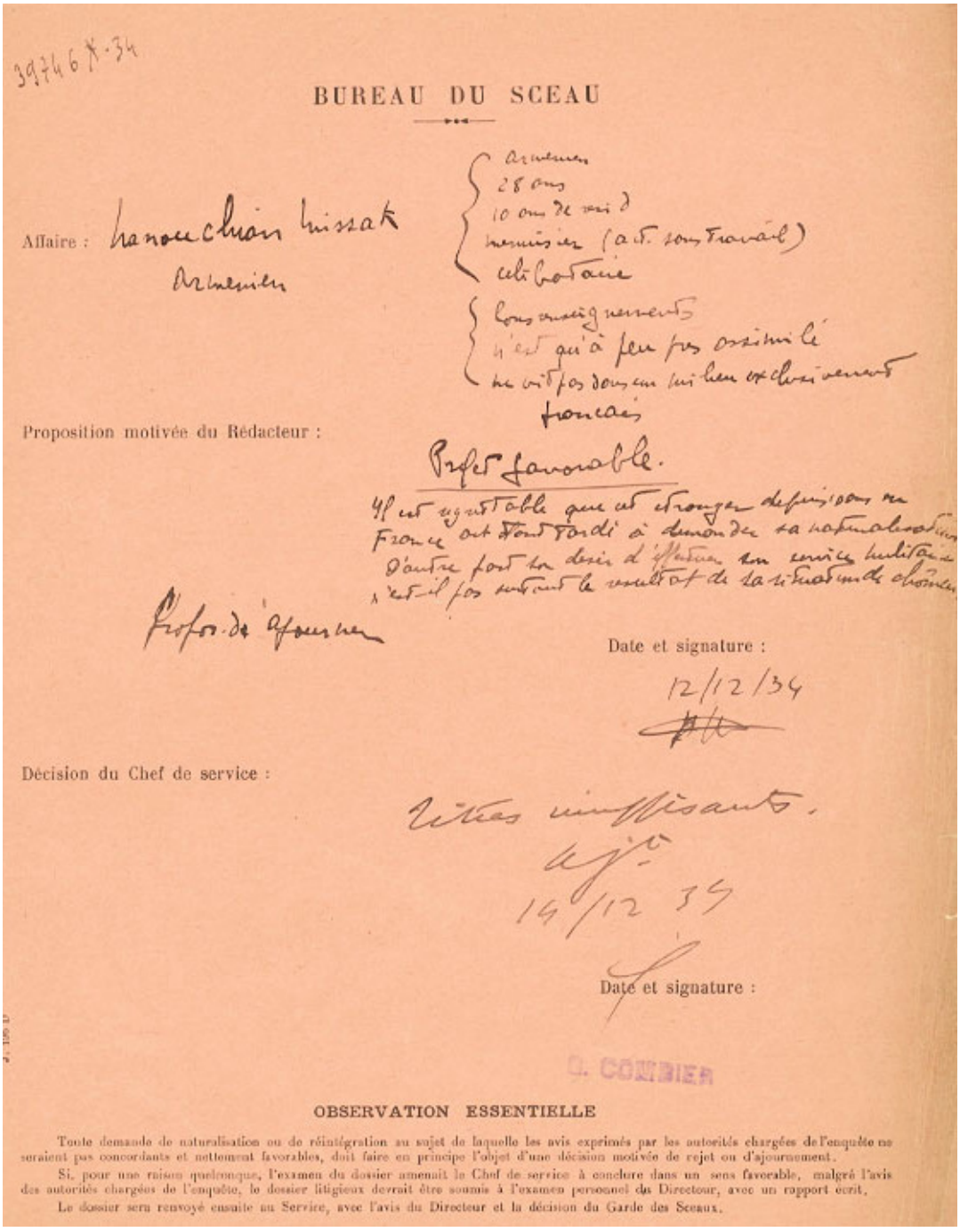

39746 X-34

BUREAU DU SCEAU

Affaire : Manouchian Missak
Arménien

Arménien
28 ans
10 ans de résid
menuisier (act. sans travail)
célibataire

bons renseignements
n'est qu'à peu près assimilé
ne vit pas dans un milieu exclusivement
français

Proposition motivée du Rédacteur :

Projet favorable.

Il est regrettable que cet étranger depuis 10 ans en France ait tant tardé à demander sa naturalisation. D'autre part son désir d'effectuer son service militaire n'est-il pas surtout le résultat de sa situation de chômeur

Propos. de ajourner

Date et signature :

12/12/34

Décision du Chef de service :

Titres insuffisants.

14/12 34

Date et signature :

G. COMBIER

OBSERVATION ESSENTIELLE

Toute demande de naturalisation ou de réintégration au sujet de laquelle les avis exprimés par les autorités chargées de l'enquête ne seraient pas concordants et nettement favorables, doit faire en principe l'objet d'une décision motivée de rejet ou d'ajournement.

Si, pour une raison quelconque, l'examen du dossier amenait le Chef de service à conclure dans un sens favorable, malgré l'avis des autorités chargées de l'enquête, le dossier litigieux devrait être soumis à l'examen personnel du Directeur, avec un rapport écrit.

Le dossier sera renvoyé ensuite au Service, avec l'avis du Directeur et la décision du Garde des Sceaux.

Feuille d'instruction de la demande de naturalisation de Missak Manouchian, 1934.

Archives nationales de France, 19770884/298, dossier 39746 X 34

1934 apparaît comme une date charnière dans le parcours militant de Manouchian : les émeutes antiparlementaires du 6 février 1934 qui mettent en exergue la radicalisation de la droite française, et à l'autre extrémité de l'échiquier politique, la montée du Front populaire, tendent considérablement le climat social et politique ambiant.

C'est en décembre de cette année-là que malgré les bons renseignements recueillis à son endroit et l'avis pourtant favorable du préfet, sa demande de naturalisation déposée en 1933 reçoit un avis d'ajournement pour « titres insuffisants ».

Les arguments avancés par l'administration et consignés sur la feuille d'instruction de son dossier font état d'une demande jugée trop tardive par rapport à sa date d'arrivée sur le territoire français et invoquent sa qualité de chômeur qui pourrait avoir dicté son désir d'effectuer son service militaire en tant que Français.

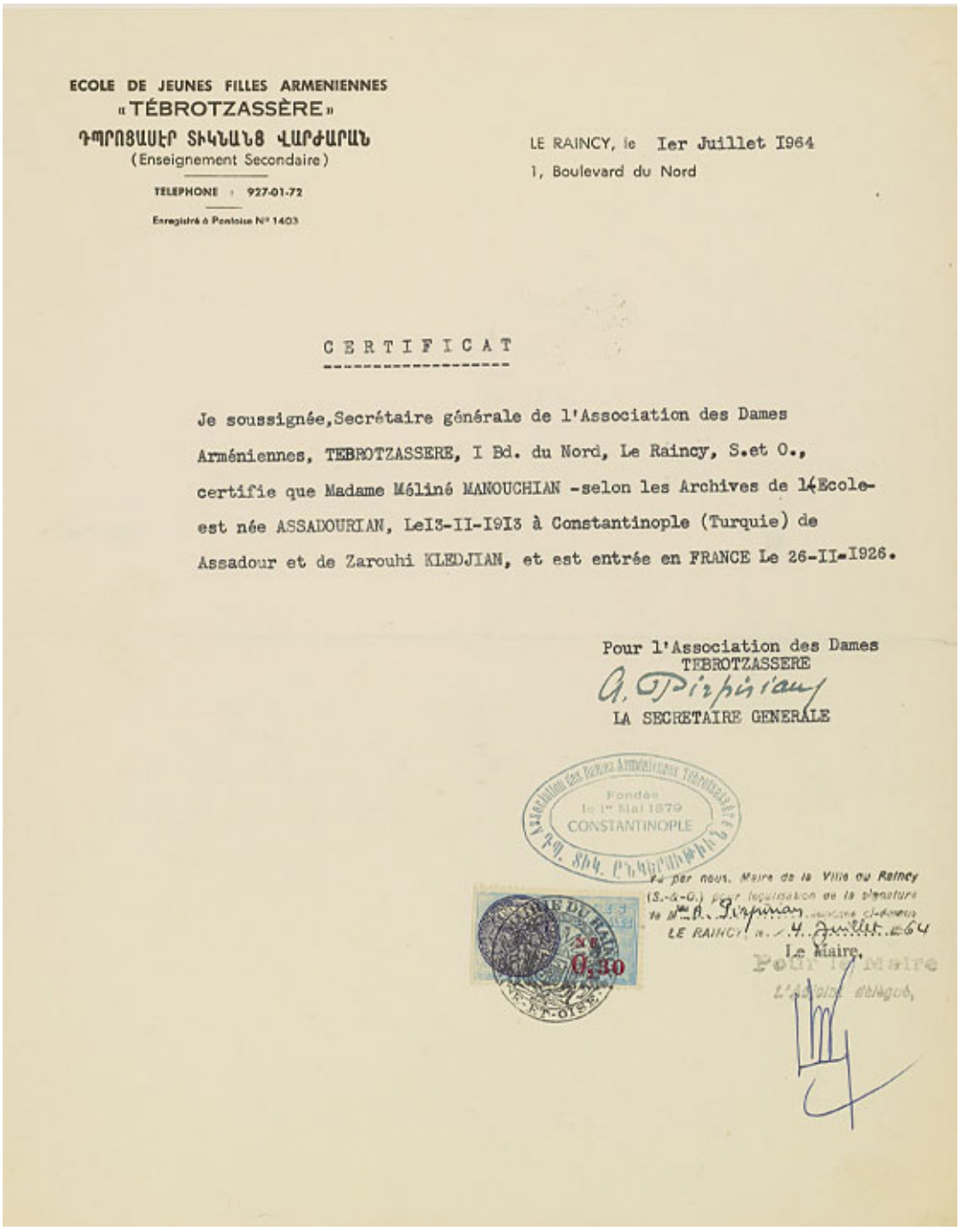

ECOLE DE JEUNES FILLES ARMENIENNES
« TÉBROTZASSÈRE »
ԴՊՐՈՑԱՍԷՐ ՏԻԿՆԱՆՑ ՎԱՐԺԱՐԱՆ
(Enseignement Secondaire)

TELEPHONE : 927-01-72

Enregistré à Pontoise N° 1403

LE RAINCY, le Ier Juillet I964
1, Boulevard du Nord

CERTIFICAT

Je soussignée, Secrétaire générale de l'Association des Dames Arméniennes, TEBROTZASSERE, I Bd. du Nord, Le Raincy, S.et O., certifie que Madame Méliné MANOUCHIAN -selon les Archives de l'Ecole- est née ASSADOURIAN, Le I3-II-I9I3 à Constantinople (Turquie) de Assadour et de Zarouhi KLEDJIAN, et est entrée en FRANCE Le 26-II-I926.

Pour l'Association des Dames
TEBROTZASSERE
A. Tirpiriam
LA SECRETAIRE GENERALE

Fondée le 1er Mai 1879 CONSTANTINOPLE

Vu par nous, Maire de la Ville du Raincy (S.-&-O.) pour légalisation de la signature de Mlle A. Tirpirian
LE RAINCY, le 4 Juillet 64
Le Maire,

0,30

Certificat de l’école Tébrotzassère relatif à Mélinée Manouchian, juillet 1964.

Archives nationales de France, 20010476/437, dossier 14573 X 64

L’adhésion au Parti communiste et la rencontre avec Mélinée

C’est également en 1934 que Missak Manouchian adhère officiellement au Parti communiste français. David Davidian, secrétaire de la sous-section arménienne l’oriente vers le HOK (Hayastani Oknoutsian Komité) ou Comité d’aide à l’Arménie, association caritative d’obédience communiste fondée en 1921 par le gouvernement de la République soviétique d’Arménie, alors que l’Arménie subissait le blocus allié, et créée pour collecter des ressources dans la diaspora.

Le Comité ouvrira son antenne française en 1925. Toujours durant l’année 1934, lors d’un bal donné en décembre par le HOK à l’occasion du 13e anniversaire de l’Arménie soviétique, Missak rencontre une jeune militante de la section bellevilloise du HOK : elle se prénomme Mélinée et vit alors chez sa sœur, Armène, au Pré-Saint-Gervais.

Les deux jeunes gens tombent amoureux l’un de l’autre et dès lors ne se quitteront plus.

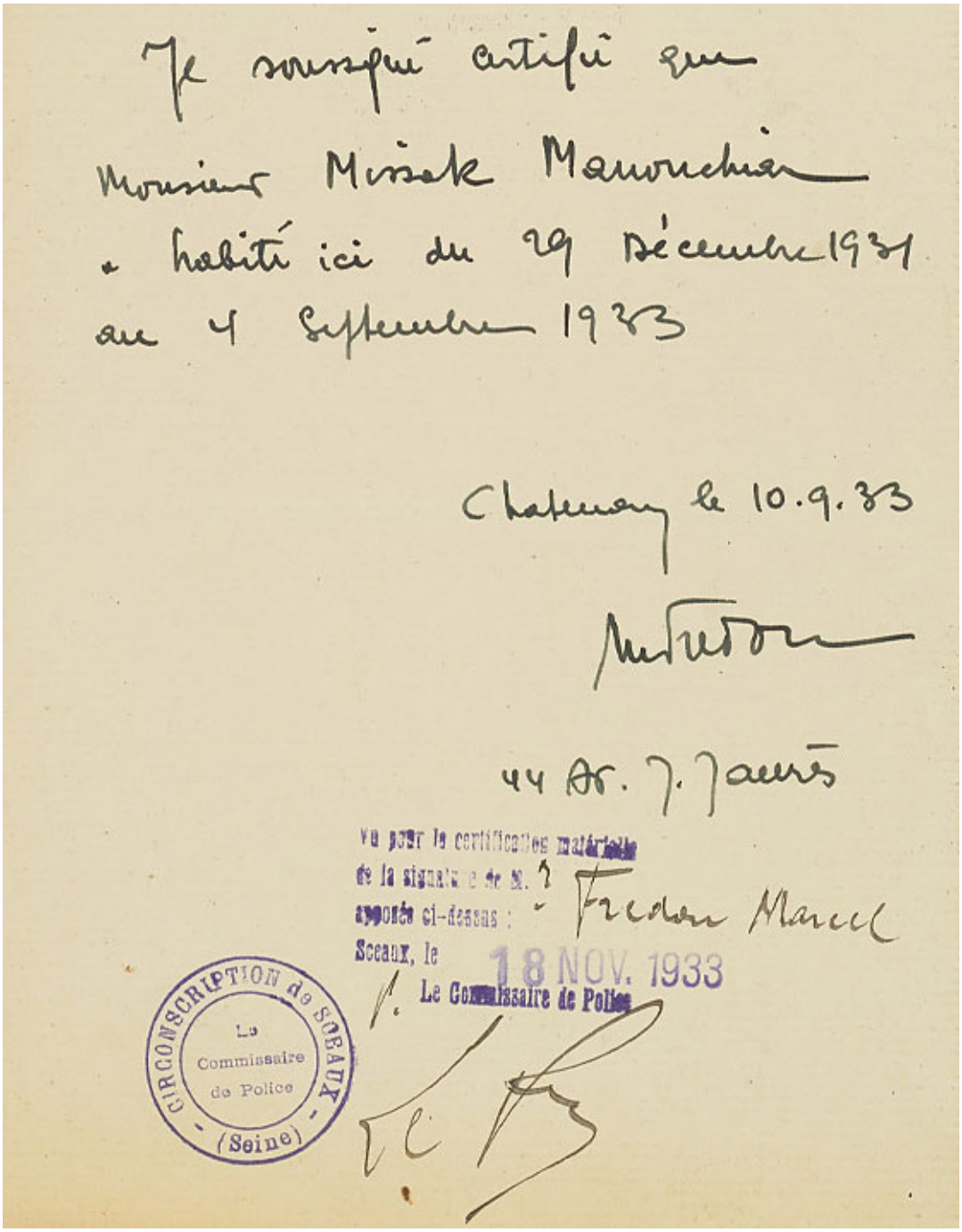
Je soussigné certifie que
Monsieur Missak Manouchian
a habité ici du 29 Décembre 1931
au 4 Septembre 1933

Chatenay le 10.9.33

44 Av. J. Jaurès

Vu pour la certification matérielle
de la signature de M.
apposée ci-dessus :
Sceaux, le 18 NOV. 1933
Le Commissaire de Police

CIRCONSCRIPTION de SCEAUX
Le Commissaire de Police
(Seine)

Attestation de domicile de Missak Manouchian signée par Marcel Fredou, septembre 1933.

Archives nationales de France, 19770884/298, dossier 39746 X 34

Dans son dossier de demande de naturalisation, un certificat de domicile daté de septembre 1933 atteste que Manouchian a habité Châtenay-Malabry entre fin 1931 et septembre 1933.

A l'adresse indiquée, le 44 avenue Jean-Jaurès, se trouve la Cité nouvelle, sorte de communauté fondée par des militants communistes.
On disait que Missak Manouchian n'était entré dans le mouvement communiste et au Parti communiste qu'à partir de 1934, en réaction aux émeutes de février 34. Il appartient manifestement à cette mouvance dès 1931.

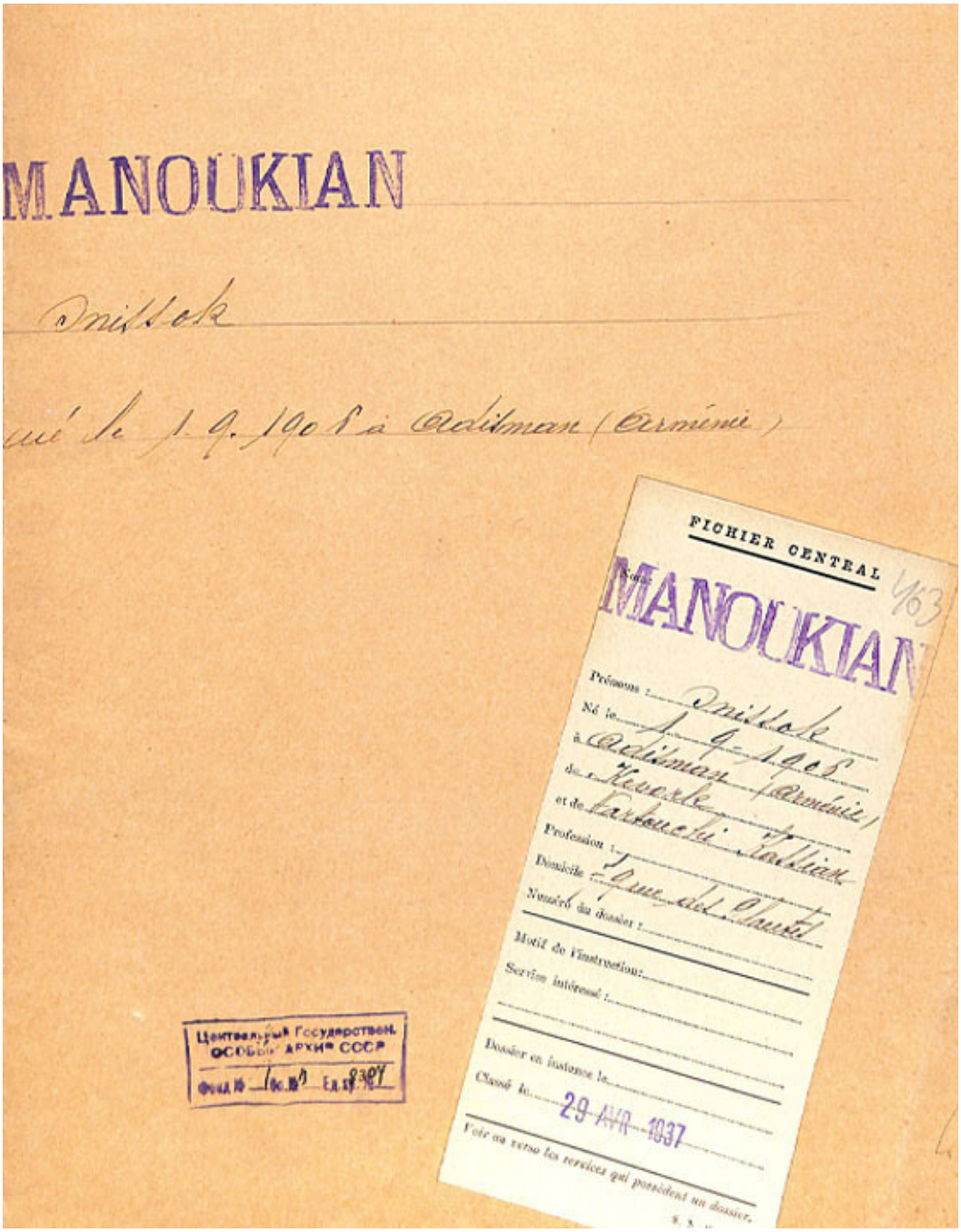

Fiche et dossier individuel au nom « Missok Manoukian » dans le fichier central de la direction de la sûreté nationale du ministère de l'Intérieur, 1937.

Archives nationales de France, 19940508/1557 et 19940462/84, dossier 8304

Au sein du HOK, Missak Manouchian se voit confier en 1935 la rédaction du nouvel hebdomadaire en langue arménienne : le magazine *Zangou*, du nom d'une rivière qui coule à Erevan.

Il en est le rédacteur en chef jusqu'au 30 juillet 1937, date de la parution du 114e et dernier numéro. Le journal se fait l'écho des problèmes rencontrés par la diaspora arménienne, prônant une meilleure intégration des travailleurs arméniens et œuvrant à les rapprocher du PCF et de la CGT.
En 1936, les purges de la Grande Terreur déclenchée par Staline dépassent largement les frontières de l'URSS et la répression gagne l'Arménie : le premier secrétaire du parti communiste d'Arménie est assassiné en juillet 1936 et la direction du HOK à Erevan est dissoute.

Dans ce contexte, l'antenne française du HOK redéfinit sa ligne et infléchit davantage son action vers le mouvement populaire des travailleurs, soutenant des manifestations et des occupations d'usine, s'investissant dans la branche Main-d'œuvre immigrée (MOI) du PCF.
Certains d'entre eux s'engageront dans les Brigades internationales et *Zangou* soutient les républicains espagnols.

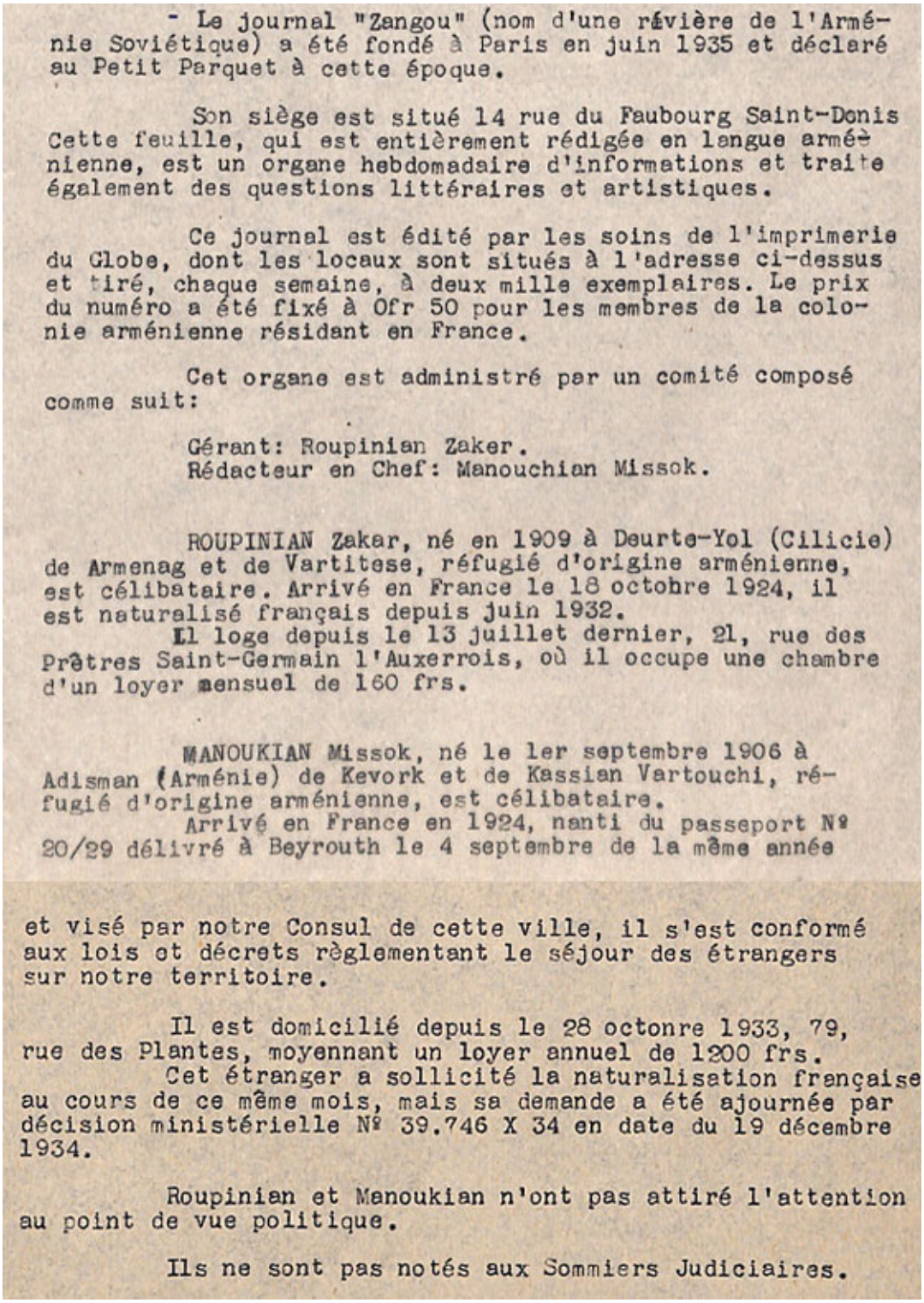

- Le journal "Zangou" (nom d'une révière de l'Arménie Soviétique) a été fondé à Paris en juin 1935 et déclaré au Petit Parquet à cette époque.

Son siège est situé 14 rue du Faubourg Saint-Donis Cette feuille, qui est entièrement rédigée en langue arménienne, est un organe hebdomadaire d'informations et traite également des questions littéraires et artistiques.

Ce journal est édité par les soins de l'imprimerie du Globe, dont les locaux sont situés à l'adresse ci-dessus et tiré, chaque semaine, à deux mille exemplaires. Le prix du numéro a été fixé à Ofr 50 pour les membres de la colonie arménienne résidant en France.

Cet organe est administré par un comité composé comme suit:

Gérant: Roupinian Zaker.
Rédacteur en Chef: Manouchian Missok.

ROUPINIAN Zakar, né en 1909 à Deurte-Yol (Cilicie) de Armenag et de Vartitese, réfugié d'origine arménienne, est célibataire. Arrivé en France le 18 octobre 1924, il est naturalisé français depuis juin 1932.
Il loge depuis le 13 juillet dernier, 21, rue des Prêtres Saint-Germain l'Auxerrois, où il occupe une chambre d'un loyer mensuel de 160 frs.

MANOUKIAN Missok, né le 1er septembre 1906 à Adisman (Arménie) de Kevork et de Kassian Vartouchi, réfugié d'origine arménienne, est célibataire.
Arrivé en France en 1924, nanti du passeport Nº 20/29 délivré à Beyrouth le 4 septembre de la même année et visé par notre Consul de cette ville, il s'est conformé aux lois et décrets règlementant le séjour des étrangers sur notre territoire.

Il est domicilié depuis le 28 octonre 1933, 79, rue des Plantes, moyennant un loyer annuel de 1200 frs.
Cet étranger a sollicité la naturalisation française au cours de ce même mois, mais sa demande a été ajournée par décision ministérielle Nº 39.746 X 34 en date du 19 décembre 1934.

Roupinian et Manoukian n'ont pas attiré l'attention au point de vue politique.

Ils ne sont pas notés aux Sommiers Judiciaires.

Rapport de [la préfecture de police de Paris] concernant le journal *Zangou*, mars 1937.

Archives nationales de France, 19940508/1557 et 19940462/84, dossier 8304

Missak et Mélinée vivent désormais en couple et résident rue des Plantes dans le 14e arrondissement de Paris. Ils sont pleinement intégrés à un cercle d'amis artistes et de militants communistes internationalistes.
Le siège amical et animé de ce groupe n'est autre que l'appartement des Aznavourian, parents du futur chanteur Charles Aznavour, alors âgé de douze ans, et de sa sœur Aïda.

En 1936, Missak Manouchian intègre la MOI. À la fin de l'année 1937, il est délégué au 9e congrès du PCF. En 1938 le HOK cède la place à l'Union populaire franco-arménienne. Missak conserve une activité militante importante jusqu'à l'été 1939.

Sous les drapeaux

Le 23 août 1939, dix jours avant l'entrée en guerre de la France contre l'Allemagne, l'Union soviétique et l'Allemagne signent un pacte de « non-agression » dit « Pacte-Germano-soviétique ». Le Parti communiste français s'aligne dans un premier temps sur la politique extérieure de Moscou.
Le 26 septembre 1939, le président du Conseil Daladier signe un décret-loi prononçant la dissolution du Parti communiste. La surveillance et la répression des militants communistes en général, et étrangers en particulier, par les Renseignements généraux, s'intensifient.
Plusieurs d'entre eux sont arrêtés. Missak Manouchian l'est dès le 2 septembre 1939, tandis que le 27 septembre, le siège de l'Union populaire franco-arménienne est perquisitionné et ses archives saisies par la police. Faute de charges retenues contre lui, Missak est libéré début octobre.
Conformément au traité de Genève de 1928 qui prévoit l'incorporation des apatrides dans l'armée du pays d'accueil, il est mobilisé dans la foulée, le 17 octobre, et affecté dans la 4e compagnie d'instruction à Colpo, en Bretagne.
C'est depuis cette petite commune du Morbihan que, le 12 janvier 1940, le « Soldat Manouchian Missak » manifeste et concrétise à nouveau son attachement à la France, en réitérant sa volonté d'acquérir la nationalité française : il adresse au Garde des Sceaux une nouvelle demande de naturalisation.

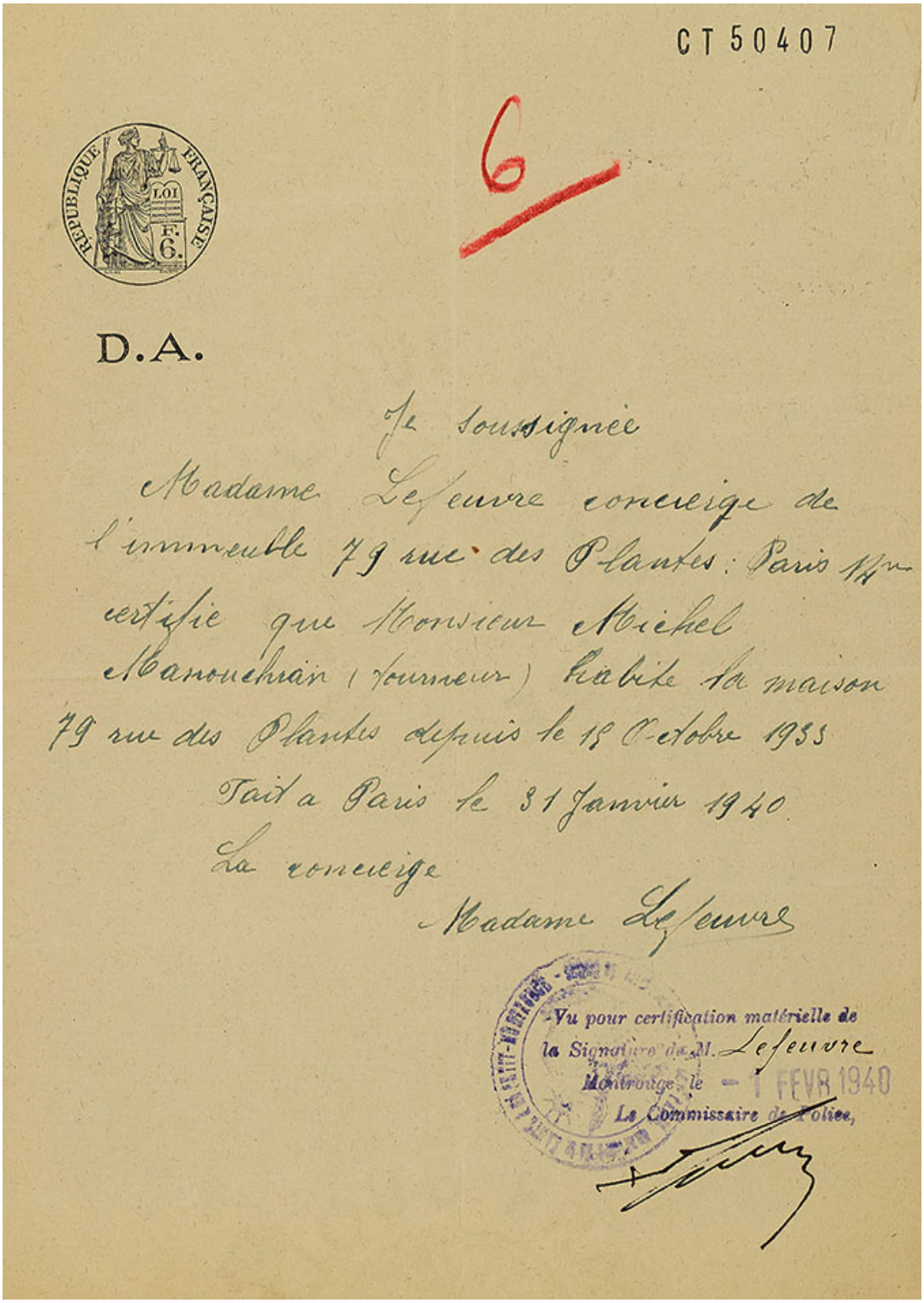

CT 50407

6

D.A.

Je soussignée

Madame Lefeuvre concierge de l'immeuble 79 rue des Plantes : Paris 14e

certifie que Monsieur Michel Manouchian (tourneur) habite la maison 79 rue des Plantes depuis le 15 Octobre 1938

Fait à Paris le 31 Janvier 1940

La concierge

Madame Lefeuvre

Vu pour certification matérielle de la Signature de Mme Lefeuvre

Montrouge, le — 1 FEVR 1940

Le Commissaire de Police,

Attestation de résidence de Missak Manouchian au 79 rue des Plantes, janvier 1940.

Archives nationales de France, 19770884/298, dossier 39746 X 34

12 Janvier 1940 -

AN 89807

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LOI
F. 6.

D.A.

Colpo, le douze Janvier mil neuf cent quarante.

Le soldat Manouchian Missak à Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice -

Monsieur le Ministre -

Demande de Naturalisation

Manouchian Missak.

Je soussigné Manouchian Missak, tourneur-outilleur aux usines Gnome et Rhône (Paris), demeurant à Paris 79 rue des Plantes, né à Adyaman (Turquie) le premier septembre mil neuf cent six, ai l'Honneur de solliciter de votre haute bienveillance ma naturalisation en qualité de citoyen Français.

D'origine Arménienne, j'habite la France depuis le seize septembre mil neuf cent vingt quatre, et ce sans interruption -

Mobilisé le 17 octobre 1939 en vertu de la loi du 31 mars 1928, je suis actuellement incorporé au dépôt 114 4e Cie d'instruction à Guingamp, en détachement à Colpo (Morbihan)

Je me permets de porter à votre connaissance que mon frère Kevork Manouchian a combattu dans les rangs des armées françaises d'orient (Syrie) en qualité d'

Deuxième demande de naturalisation de Missak Manouchian,
12 janvier 1940. Recto.

Archives nationales de France, 19770884/298, dossier 39746 X 34

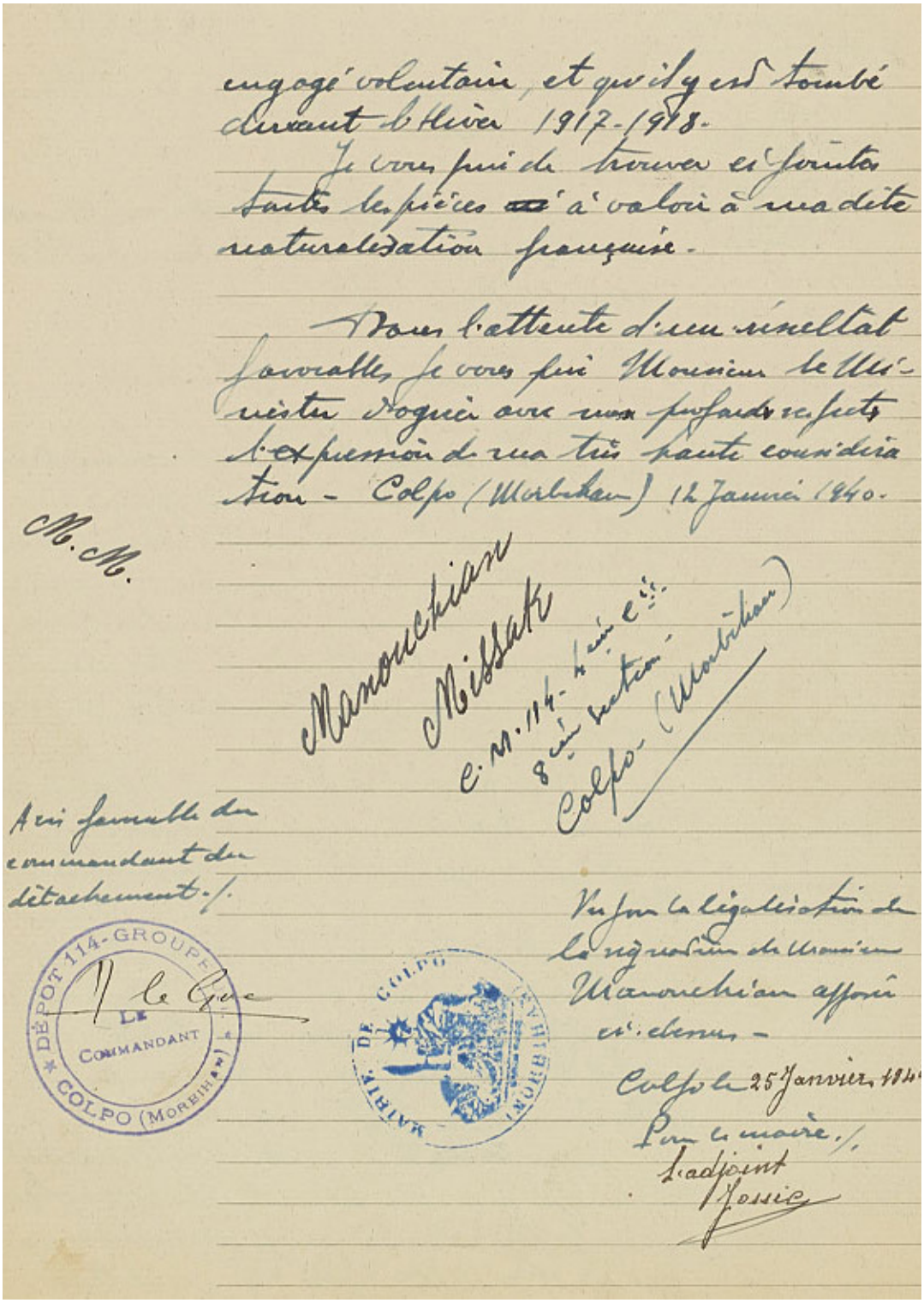

engagé volontaire, et qu'il y est tombé durant l'hiver 1917-1918.

Je vous prie de trouver ci-jointes toutes les pièces à l'appui de ma dite naturalisation française.

Dans l'attente d'un résultat favorable, je vous prie Monsieur le Ministre d'agréer avec mes profonds respects l'expression de ma très haute considération - Colpo (Morbihan) 12 Janvier 1940.

M. M.

Manouchian
Missak
C. M. 114 - 4e Cie
8e Section
Colpo (Morbihan)

Avis favorable du commandant du détachement./.

DÉPOT 114-GROUPE
le Gne
LE COMMANDANT
COLPO (MORBIHAN)

MAIRIE DE COLPO (MORBIHAN)

Vu pour la légalisation de la signature de Monsieur Manouchian apposée ci-dessus -

Colpo le 25 Janvier 1940

Pour le maire./.
L'adjoint
Josse

Deuxième demande de naturalisation de Missak Manouchian, 12 janvier 1940. Verso.

Archives nationales de France, 19770884/298, dossier 39746 X 34

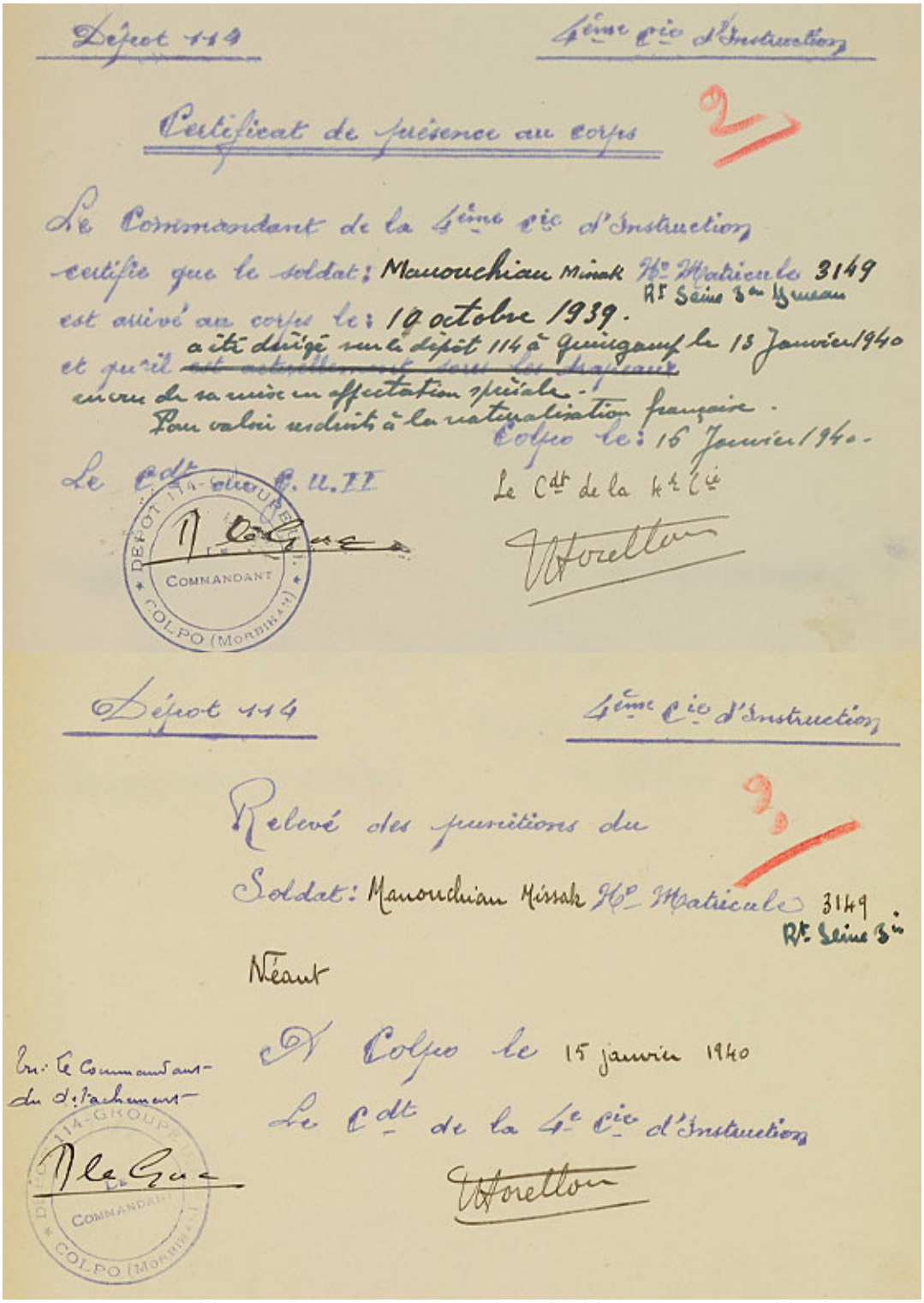

Dépot 114 — 4ème Cie d'Instruction

Certificat de présence au corps

2

Le Commandant de la 4ème Cie d'Instruction
certifie que le soldat: Manouchian Missak Ho Matricule 3149
Rt Seine 3e Yvreau
est arrivé au corps le: 10 octobre 1939.
et qu'il a été dirigé sur le dépôt 114 à Guingamp le 13 Janvier 1940
~~est actuellement sous les drapeaux~~
en vue de sa mise en affectation spéciale.
Pour valoir ses droits à la naturalisation française.

Colpo le: 16 Janvier 1940.

Le Cdt du C. U. II

Le Cdt de la 4e Cie

Horellon

DÉPOT 114 - GROUPE U. COMMANDANT COLPO (MORBIHAN)

Dépot 114 — 4ème Cie d'Instruction

Relevé des punitions du

3

Soldat: Manouchian Missak Ho Matricule 3149
Rt Seine 3e

Néant

A Colpo le 15 janvier 1940

Le Cdt de la 4e Cie d'Instruction

Horellon

Vu: Le Commandant du détachement

DÉPOT 114 - GROUPE U. COMMANDANT COLPO (MORBIHAN)

Certificat de présence au corps et relevé des punitions de Missak Manouchian, janvier 1940.

Archives nationales de France, 19770884/298, dossier 39746 X 34

A l’appui de cette nouvelle demande il fournit un certificat de présence au corps et son relevé de punitions.

Le nouvel avis, émis cette fois par le préfet du Morbihan, est favorable.

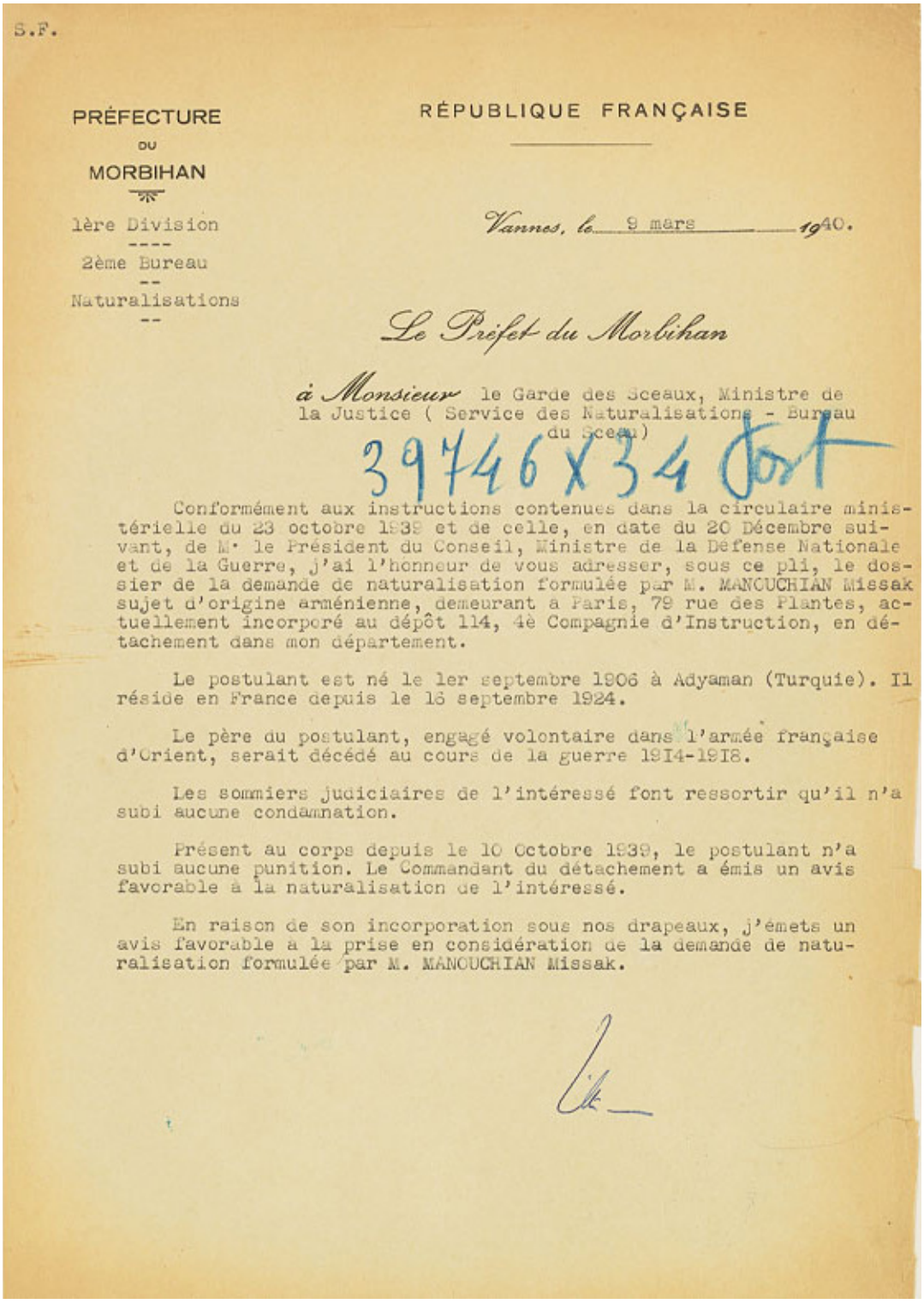

S.F.

PRÉFECTURE
DU
MORBIHAN

1ère Division

2ème Bureau
--
Naturalisations
--

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Vannes, le 9 mars 1940.

Le Préfet du Morbihan

à Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice (Service des Naturalisations - Bureau du Sceau)

39746 X 34 Sort

Conformément aux instructions contenues dans la circulaire ministérielle du 23 octobre 1939 et de celle, en date du 20 Décembre suivant, de M. le Président du Conseil, Ministre de la Défense Nationale et de la Guerre, j'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, le dossier de la demande de naturalisation formulée par M. MANOUCHIAN Missak sujet d'origine arménienne, demeurant à Paris, 79 rue des Plantes, actuellement incorporé au dépôt 114, 4è Compagnie d'Instruction, en détachement dans mon département.

Le postulant est né le 1er septembre 1906 à Adyaman (Turquie). Il réside en France depuis le 16 septembre 1924.

Le père du postulant, engagé volontaire dans l'armée française d'Orient, serait décédé au cours de la guerre 1914-1918.

Les sommiers judiciaires de l'intéressé font ressortir qu'il n'a subi aucune condamnation.

Présent au corps depuis le 10 Octobre 1939, le postulant n'a subi aucune punition. Le Commandant du détachement a émis un avis favorable à la naturalisation de l'intéressé.

En raison de son incorporation sous nos drapeaux, j'émets un avis favorable à la prise en considération de la demande de naturalisation formulée par M. MANOUCHIAN Missak.

Avis favorable du préfet du Morbihan, mars 1940.

Archives nationales de France, 19770884/298, dossier 39746 X 34